

# Agroecology In Action



Proposition DPR 2024 - 2029

## Stratégie et financements pour la transition agroécologique

- Développer un **plan de financement** et une **stratégie interministérielle** (agriculture, environnement, social et santé) cohérente pour la transition juste et durable des systèmes alimentaires wallons. Cette stratégie doit inclure des objectifs conformes à nos engagements européens et internationaux (ex. Pacte Vert) et se baser sur des scénarios prospectifs scientifiquement établis.
- Augmenter les **budgets contribuant à la transition agroécologique** dans la future PAC et l'actuel plan stratégique wallon (PSw), tels les éco-régimes, les MAEC, le plan bio 2030 et ceux dédiés à l'autonomie / désintensification de l'élevage bovin.
- Maintenir le principe des BCAE mais en évitant les **surcharges administratives** et en donnant davantage de moyens financiers aux agriculteurs·rices pour leur intégration sans perte de revenus.
- Soutenir le **développement des filières locales, durables et courtes**, ce qui suppose de continuer le développement des petites structures de transformation / distribution tout en stimulant les débouchés (ex. cantines scolaires, marchés publics, projets de sécurité sociale de l'alimentation, coup de pouce pour les points de vente).
- Renforcer les structures de **démocratie alimentaire** favorisant les liens entre agriculteurs·rices et consommateurs·rices (ex. Système Participatif de Garantie - SPG, Conseil de Politique Alimentaire - CPA).
- Améliorer l'**accessibilité des données** et les **outils de monitoring** des politiques et budgets consacrés à la transition, pour améliorer le pilotage et la redevabilité de ces politiques publiques.

## Prix juste et conditions de vie décentes

- Avec les autres niveaux de pouvoir, contribuer à la mise en place de **prix justes** dans les filières agricoles wallonnes, au travers notamment de politiques de

régulation des prix et des volumes de production, le renforcement des observatoires de prix ou l'instauration de mesures miroirs pour aligner les normes des produits importés.

- Garantir des **conditions de travail dignes**, un salaire décent et élargir le respect des droits sociaux des travailleur·euses saisonnier·ères dans l'agriculture et l'horticulture.
- Améliorer l'**équité de la PAC**, notamment en abaissant les seuils de dégressivité et le plafonnement de l'aide de base et en augmentant encore la part des paiements redistributifs.
- Faire précéder chaque législation du Pacte vert européen touchant à l'agriculture d'**étude d'impacts économiques** et prévoir de façon explicite et spécifique des sources de financement pour leur mise en œuvre, afin de rémunérer correctement et de manière juste cette transition.

## Accès à la terre

- Donner priorité à la **fonction alimentaire** des terres agricoles par rapport à d'autres usages (tels que la production d'énergie, la captation carbone, les sapins de Noël ou les loisirs), développer des outils de monitoring de l'évolution de la surface de la zone agricole utile et de son utilisation et poursuivre les recherches sur la qualité des sols wallons, afin de sauvegarder l'autonomie alimentaire de la Wallonie.
- Assurer la destination des aides PAC à des agriculteur·rices **actifs**.
- Soutenir l'**installation et la reprise des fermes** par des agriculteur·rices actifs, notamment en leur facilitant l'accès à la terre par des mécanismes de portage foncier.
- Soutenir les **partenariats publics-privés** qui facilitent l'accès à la terre pour les agriculteur·rices actifs, notamment par l'adoption de mesures fiscales attractives pour l'appel public à l'épargne.
- Doter l'**Agence du foncier agricole wallon** de moyens suffisants en élargissant ses missions pour lui permettre de préserver les terres publiques, d'acquérir de nouvelles terres pour faciliter l'installation d'agriculteur·rices actifs ou pour contrer des accaparements de terres représentant un danger pour notre autonomie alimentaire.
- Évaluer la **réforme du bail à ferme** et prendre les mesures adéquates pour en faire le moyen privilégié de mise à disposition des terres aux agriculteur·rices actifs.
- Renforcer les capacités de l'**observatoire foncier** afin d'objectiver les risques d'accaparements de terres, les pratiques déloyales, les distorsions du marché foncier et les facteurs d'influence de l'évolution des prix.
- Encadrer le **marché foncier**, afin de rendre l'acquisition de terres plus accessibles aux agriculteur·rices actifs, en particulier les jeunes.

## Réduction des inégalités de genre

- Poursuivre les mesures du **plan genre**, notamment en développant des **outils statistiques** abordant l'ensemble des caractéristiques propres au monde agricole

sous l'angle du genre et en intégrant le genre de manière effective dans les dépenses publiques de la région wallonne (**gender mainstreaming**).

- Reconnaître et valoriser l'apport des agricultrices au sein des exploitations agricoles, en soutenant une **diversité d'associations et de réseaux de soutien pour les femmes** agricultrices qui permettent de favoriser les échanges de connaissances.
- Renforcer les actions pour faciliter l'**accès au métier et la reprise** des exploitations par de jeunes agricultrices.
- Garantir l'accès en zone rurale aux **services d'aide à la personne** (ex. crèches, maisons de repos, soins de santé, accueil pour les personnes porteuses de handicap).